

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 08/01/2024

Présidence de : Mme Danièle HOUDELETTE

Quorum : 16

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 4...

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
1) Désignation secrétaire de séance 2) Approbation PV du CA Du 9/11/2023 et du 27/11/2023	VOTE	1			
<u>I) Vie de l'établissement</u> • Point sur les absences de personnels • Modification membres de droit	VOTE	1			
<u>II) Affaires financières</u> 1) Budgets prévisionnels séjours : - Paris du 4 au 6 mars 2024 - Bombannes du 21 au 24 mai 2024 - Chambon du 10 au 14 juin 2024 - Angleterre du 23 au 28 juin 2024 - St Lary Soulan du 21 au 24 mai 2024	VOTE VOTE VOTE VOTE VOTE	4 4 4 4 4	22-23-24-29 20-21-28 15-16-26 12-13-14-28 17-18-19-27		
2 – Contrat de maintenance cuisine	VOTE	2	30		
3 – DBM n° 9 et 10 pour info : reprises de soldes 2022 pour info sur budget exercice 2023					
<u>III) Affaires Pédagogiques</u> Convention avec la maison de justice et du droit	VOTE	3	30		
<u>IV) Questions diverses</u>					

Signatures

Le Président



Le Secrétaire



Mme La Présidente ouvre la séance à 17H35 le quorum étant atteint.

Meilleurs Vœux à l'ensemble des membres du conseil administration au nom de la communauté éducative.

1) Avant le premier vote, Mme TRICAUD-DALLA VALLE, représentant des parents d'élèves, est nommé(e) secrétaire de séance.

2) Approbation PV de CA du 9/11/2023

VOTE : 22

Approbation du PV CA du 27/11/2023

VOTE : 22

RUBRIQUE I. Vie de l'Établissement

Mme la Présidente souhaite faire un point et informer les membres du conseil administration des absences de personnels à cette rentrée 2024.

En effet, au 1^{er} janvier 2024, Mme WILD, principale adjointe, a quitté l'établissement pour un détachement de 3 ans à l'antenne ERASMUS de Bordeaux. A ce jour elle n'est pas remplacée.

Mme LUSSAC, CPE, est également en arrêt non remplacée avant un congé de maternité. Suite au départ de la CPE titulaire, nous devons procéder à son remplacement dans les diverses instances.

Mme LUSSAC → Mme ARGOULON

VOTE : 22

L'équipe de vie scolaire est de plus fragiliser par l'absence récurrente d'un AED en arrêt maladie depuis novembre 2023 qui ne cumule que des arrêts de 3 jours ne permettant pas la demande d'un remplaçant.

N'oublions pas l'absence d'un professeur d'éducation musicale pour 4 classes de l'établissement pour lequel le Rectorat déclare n'avoir aucune solution et l'absence de la gestionnaire titulaire dont les missions sont assurées grâce à une réorganisation interne, l'engagement de Mme DELFAUD et la nomination d'une secrétaire de gestion contractuelle.

L'association de parents d'élèves réitèrent leur volonté de rédiger un courrier auprès de la DSDEN afin de faire remonter les conséquences que ces absences ont sur le fonctionnement et l'équilibre de l'organisation de l'établissement scolaire.

II) Ordre du jour :

Nous devons joindre à l'ordre du jour quelques points du domaine financier, le contrat de maintenance cuisine ainsi que le vote des budgets prévisionnels séjours.

1) Contrat maintenance cuisine.

Le contrat qui nous liait avec TIAZO INSTALL a été résilié. Nous avons privilégié une entreprise proche de notre secteur, réactive rapidement et de confiance.

VOTE : 22

2) Voyages

Pour rappel, les voyages scolaires pédagogiques ne sont pas une obligation. D'ailleurs à l'heure actuelle beaucoup d'établissements font le choix de ne plus en faire pour des raisons financières mais aussi de responsabilité.

C'est beaucoup de travail pour les équipes qui les mènent, du temps pris sur leur vie personnelle et familiale et nous ne pouvons que remercier l'ensemble des collègues qui sont engagés pour que tout le niveau 5^{ème} puisse bénéficier de cette opportunité.

Un voyage scolaire a une vocation pédagogique et éducative. Le programme, la destination, le contenu des activités et visites les accompagnateurs sont donc laissés au choix des organisateurs après validation du chef d'établissement.

Les objectifs et les bénéfices (culturels, sociaux,) sont nombreux et ce qu'elle que soit la destination.

Les tarifs ont été travaillés afin de permettre à tous de participer. Plusieurs actions ont été réalisées. Que tous les acteurs (enseignants, FSE, parents d'élèves) soient remerciés. Le mode de calcul utilisé celui que la législation nous impose.

Les élèves pour lesquels le financement serait une difficulté peuvent prétendre à une prise en charge par le fonds social. Cette partie ne saura être un obstacle au départ d'un élève.

L'association des parents d'élèves remercie l'équipe des enseignants et de direction de maintenir ces voyages scolaires.

Elle valide également le fait que l'ensemble d'un niveau puisse partir en voyage chaque année.

RUBRIQUE BUDGET

BUDGET : Les budgets prévisionnels séjours.

- Paris du 4 au 6 mars 2024
- 3 accompagnateurs
- Montant par famille 190 €

VOTE : 22

- Bombannes du 21 au 24 mai 2024
- 2 accompagnateurs
- Montant par famille 195 €

VOTE : 22

- Chambon du 10 au 14 juin 2024
- 5 accompagnateurs
- Montant par famille 245 €

VOTE : 22

- Angleterre du 23 au 28 juin 2024
- 4 accompagnateurs
- Montant par famille 365 €

VOTE : 22

- St Lary Soulan du 21 au 24 mai 202
- 5 accompagnateurs
- Montant par famille 265 €

VOTE : 22

– DBM n° 9 et 10 pour info : reprises de soldes 2022 pour info sur budget exercice 2023

Suite au compte financier 2022 voté en avril 2023, les reliquats de solde ont été reportés sur le budget 2023.

1) Contrat avec la maison de la justice et du droit

Nous avons été sollicités par la Maison de Justice et du Droit du Médoc nouvellement installée à Lesparre. Il nous est proposé de bénéficier d'une animation gratuite présentant les droits et devoirs des mineurs « Ado Citoyen 13 – 18 ». Afin que cette action très intéressante puisse avoir lieu, je vous demande de pouvoir signer une convention avec eux.

VOTE : 22